

DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

2A IMMO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 euros

Ancien siège social : 6 rue Mulochon, 78650 Beynes

Nouveau siège social : 6 allée Traversière, 78910 Orgerus

L'an deux mille vingt-six,

le sept janvier deux mille vingt-six (07/01/2026),

L'associée unique de la société 2A IMMO,

Mademoiselle Alaina ALVES DO CARMO,

née le 23 décembre 1997 à Versailles,

de nationalité française, célibataire,

après avoir pris connaissance de la situation de la société,

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société

Handwritten signature

du :

6 rue Mulochon, 78650 Beynes

au :

6 allée Traversière, 78910 Orgerus

Ce transfert prend effet à compter du 7 janvier 2026.

DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DES STATUTS

En conséquence de la décision précédente, l'article 4 « Siège social » des statuts est modifié.

Les statuts sont mis à jour sous forme consolidée.

TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à la porteuse d'un original, d'une copie ou d'un extrait
du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales,
notamment publicité légale et dépôt au guichet unique de l'INPI.

Fait à Orgerus, le 7 janvier 2026

L'associé Unique



Certifié conforme à l'original